

SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MARS 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 21 mars 2022 aux lieu et heure ordinaires, conformément aux dispositions des décrets et arrêtés ministériels applicables dans le cadre de la pandémie de la COVID-19.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Jasmine Sharma, Karine Lechasseur et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée :

Le conseiller M. Luc Marsan.

Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

22-03-0217 Ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 21 mars 2022 soit et il est, par les présentes, adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE »

22-03-0218 Adoption des procès-verbaux

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation et celui de la séance ordinaire du 7 mars 2022 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

« ADOPTÉE »

22-03-0219 Période de questions

Tous les citoyens avaient l'occasion de soumettre leurs questions par écrit jusqu'à 15 h aujourd'hui.

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

22-03-0220 Nous sommes Vaudreuil-Soulanges! / Grand défi Pierre Lavoie / Commandite

CONSIDÉRANT que l'équipe Nous sommes Vaudreuil-Soulanges! (NSVS), composée de cinq ambassadeurs de la région représentant différents milieux, a été choisie pour participer au 1 000 km du Grand défi Pierre Lavoie, édition 2022;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par NSVS;

CONSIDÉRANT que la mission première de l'organisme consiste à promouvoir les saines habitudes de vie et l'activité physique chez les jeunes de scolarité primaire et secondaire dans Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT que l'école primaire du Papillon-Bleu située à Vaudreuil-Dorion est parrainée par NSVS dans le cadre de sa participation au 1 000 km pour la réalisation d'un projet rassembleur qui aura pour objectif de créer un milieu de vie sain et durable;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 2 500 \$ soit versé, après la régularisation de son statut, à l'organisme Nous sommes Vaudreuil-Soulanges! à titre d'aide financière dans le cadre de sa participation au 1 000 km du Grand défi Pierre Lavoie, édition 2022.

« ADOPTÉE »

22-03-0221 Modification de la résolution 22-01-009 / Moisson Sud-Ouest / Campagne de financement pour un nouvel entrepôt / Aide financière

CONSIDÉRANT la résolution 22-01-009 octroyant une aide financière de 10 000 \$ à Moisson Sud-Ouest pour son projet d'entrepôt;

CONSIDÉRANT que cette résolution prévoit également que ce montant sera bonifié de 15 000 \$ si une somme totale en aide financière de 25 000 \$ est remise à l'organisme par l'ensemble des 22 autres municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges avant le 1^{er} mars 2022, et ce, sans l'entremise de cette dernière;

CONSIDÉRANT la demande formulée par Moisson Sud-Ouest afin que le délai accordé aux municipalités pour remettre leur aide financière soit prolongé;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la résolution 22-01-009 soit modifiée afin de prévoir que l'ensemble des 22 autres municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges auront jusqu'au 1^{er} mai 2022 pour remettre la somme totale de 25 000 \$ à Moisson Sud-Ouest afin que cette dernière bénéficie de la bonification de l'aide financière par la Ville.

« ADOPTÉE »

22-03-0222 Subventions aux organismes communautaires, culturels, sociaux et sportifs pour l'année 2022

CONSIDÉRANT le rôle et l'importance de nos partenaires associatifs dans l'offre de soutien, d'organisation et de production d'activités et d'événements au profit des citoyens de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il importe de soutenir financièrement certains organismes communautaires, culturels, sociaux et sportifs qui contribuent à la vitalité et au rayonnement de la Ville;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient octroyées, à titre de subventions pour l'année 2022, les sommes spécifiées à l'égard de chacun des organismes suivants :

Organismes communautaires

- Une histoire de Chevaux inc., la somme de 4 000 \$;
- Carrefour Jeunesse emploi Vaudreuil-Soulanges, la somme de 1 425 \$;
- Centraide des régions du centre-ouest du Québec, la somme de 950 \$;
- Centre d'action bénévole L'Actuel, la somme de 7 000 \$;
- Centre prénatal et jeunes familles, la somme de 5 000 \$;
- Club des aînés associés de Vaudreuil-Dorion, la somme de 4 750 \$;
- Club Optimiste de Vaudreuil-Dorion, la somme de 10 000 \$;
- Comquat inc., la somme de 5 000 \$;
- Grand Rassemblement des Aînés de Vaudreuil et Soulanges, la somme de 1 900 \$;
- Les repas partagés de Vaudreuil-Dorion, la somme de 950 \$;
- Maison de la Famille Vaudreuil-Soulanges, la somme de 6 275 \$;
- Maison des jeunes de Vaudreuil-Dorion, la somme de 16 500 \$.

Organismes culturels

- Association des Personnes d'Origine Africaine et Caribéenne, la somme de 5 000 \$;
- Centre d'archives de Vaudreuil-Soulanges, la somme de 11 250 \$;
- Choeur Chants de coton, la somme de 1 900 \$;
- Choeur Classique Vaudreuil-Soulanges, la somme de 3 800 \$;
- Club Photo Vaudreuil-Dorion, la somme de 2 375 \$;
- Coopérative de solidarité Csur la télé, la somme de 5 000 \$;
- Galileo (Orchestre symphonique de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent) (projet médiation culturelle avec étudiants en musique, la somme de 5 000 \$);
- L'Ensemble vocal Les Enchanteurs inc., la somme de 4 750 \$;
- La Fabrique de la Paroisse de Saint-Michel, la somme de 26 500 \$;
- La Fondation de la Maison Trestler, la somme de 68 238 \$;
- Le Choeur Espéranto, la somme de 3 000 \$;
- L'Intrépide Cabaret d'improvisateurs, la somme de 1 100 \$;
- Musée régional de Vaudreuil-Soulanges, la somme de 71 273 \$;
- Société de généalogie Vaudreuil-Cavagnal, la somme de 7 600 \$;
- La Société de sauvegarde de la mémoire de Félix Leclerc à Vaudreuil-Dorion, la somme de 5 000 \$;
- Orchestre à vents du Suroît, la somme de 1 600 \$;
- Troupe de théâtre les Philanthropes, la somme de 2 000 \$.

Organismes sociaux

- Arc-en-ciel (Vaudreuil-Soulanges), la somme de 1 900 \$;
- Centre de femmes « La Moisson », la somme de 1 190 \$;
- Escadron 867 Vaudreuil-Dorion, la somme de 3 625 \$;
- Fondation de l'Hôpital général du Lakeshore, la somme de 950 \$;
- Fondation de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges (FMSPVS), la somme de 25 000 \$;
- Fondation du Centre d'accueil Vaudreuil, la somme de 950 \$;
- Fondation du Collège de Valleyfield inc., la somme de 15 000 \$;
- La Fabrique de la Paroisse Saint-Michel (carrefour de l'Espoir), la somme de 4 750 \$;
- Le Zèbre Rouge, la somme de 10 000 \$;
- Parrainage Civique de Vaudreuil-Soulanges, la somme de 4 000 \$.

Organismes sportifs

- Association de balle-molle mineure La Presqu'Île, la somme de 6 450 \$;
- Association de baseball La Presqu'Île, la somme de 950 \$;
- Club d'athlétisme Vaudreuil-Dorion, la somme de 2 750 \$;
- Club de gymnastique Gymini de Vaudreuil, la somme de 10 000 \$;
- Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs, la somme de 7 150 \$;
- Club de Soccer FC Trois-Lacs inc., la somme de 5 000 \$;
- Les Patriotes de l'Ouest, la somme de 950 \$;
- Ringuette Les 4 Cités, la somme de 1 100 \$.

Événements spéciaux

- Centre de services scolaire des Trois-Lacs (projet théâtre de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes), la somme de 5 000 \$;
- Centre de services scolaire des Trois-Lacs (Festi-cirque), la somme de 20 000 \$;
- Festival Artefact, la somme de 20 000 \$;
- Musée régional de Vaudreuil-Soulanges (Les Seigneuriales), la somme de 55 000 \$.

« ADOPTÉE »

22-03-0223 Acquisition / Rues des Sureaux et des Oliviers / Lots 6 299 610, 6 332 252 (rues), 5 152 977, 6 299 609 et 6 332 251 (passages) / Servitudes / Lots 6 299 598, 6 299 601, 6 299 602, 6 332 235, 6 332 245 et 6 332 246 / Projet domiciliaire « Place Marier » / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la résolution 20-01-049 autorisant la signature de l'annexe A pour le projet NP00290 : Préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des services municipaux et de voirie ainsi que des travaux de pavage, trottoirs et d'éclairage des rues des Sureaux et des Oliviers, y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes (Règlement n° 1763 applicable);

CONSIDÉRANT que les travaux de construction des services municipaux et de voirie sont maintenant complétés à la satisfaction de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire l'acquisition des lots 6 299 610 et 6 332 252 correspondants à l'emprise des rues des Sureaux et des Oliviers ainsi que des lots 5 152 977, 6 299 609 et 6 332 251 correspondants à des passages;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville procède à l'acquisition des lots 6 299 610, 6 332 252, 5 152 977, 6 299 609 et 6 332 251 et à l'établissement de servitudes sur les lots 6 299 598, 6 299 601, 6 299 602, 6 332 235, 6 332 245 et 6 332 246 sur réception d'une description technique fournie par le promoteur;

QUE conformément à l'entente, il est entendu que les frais inhérents à l'établissement des servitudes soient à la charge du promoteur;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte notarié à intervenir, incluant les servitudes applicables, ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

22-03-0224 Dépôt / Procès-verbal de correction / Résolution 21-10-831 / Acquisition / Partie du lot 1 546 274 / Voie cyclable / 171-173, rue Valois

Le Conseil prend acte du dépôt par le greffier du procès-verbal de correction, daté du 11 mars 2022, de la résolution 21-10-831 relative à l'acquisition d'une partie du lot 1 546 274, situé au 171-173, rue Valois, dans le cadre du projet de construction d'une voie cyclable sur la rue Valois, ainsi que de la résolution modifiée.

22-03-0225 Règlement hors cour / Recours en injonction de cessation d'usage / Dossier Cour supérieure n° 760-17-006010-212 / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT le recours intenté par la Ville à l'encontre du propriétaire de l'immeuble sis au 2039-2041, boulevard de la Cité-des-Jeunes afin d'y faire cesser un usage non autorisé par la réglementation d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intention des parties de régler hors cour ce litige, et ce, sans admission de quelque nature que ce soit de part et d'autre, le tout aux conditions exposées dans le projet de transaction accompagnant la recommandation du Service du greffe et des affaires juridiques en date du 11 mars 2022;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le greffier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, un texte substantiellement conforme au projet de transaction de règlement hors cour entre la Ville et Les Investissements Kingland inc. dans le dossier n° 760-17-006010-212 de la Cour supérieur ainsi que tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

22-03-0226 Dépôt de la liste des comptes – échéance du 25 février 2022

Le conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en date du 25 février 2022 totalisant un montant de 4 278 268,75 \$.

22-03-0227 Commission municipale du Québec / Dépôt du rapport de l'audit de conformité / Transmission des rapports financiers

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

De prendre acte du dépôt du rapport de l'audit de conformité sur la transmission des rapports financiers réalisé par la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec (CMQ) et transmis par cette dernière à la Ville le 14 mars 2022;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la CMQ.

« ADOPTÉE »

22-03-0228 Mouvement de main-d'œuvre

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste des mouvements de main-d'œuvre datée du 8 mars 2022 présentée par la directrice du Service des ressources humaines et approuvée par la Direction générale.

« ADOPTÉE »

22-03-0229 Service de l'aménagement du territoire / Affectation intérimaire au poste de contrôleur – Permis et inspections

CONSIDÉRANT l'absence temporaire de la titulaire du poste de contrôleur – Permis et inspections;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M. Sébastien Carrière, chef de division – Permis et inspections, datée du 17 février 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation de M^{me} Nancy Gervais, conseillère principale, datée du 2 mars 2022;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'affectation intérimaire de M^{me} Claudia Trottier, inspectrice municipale 2, soit autorisée au poste de contrôleur – Permis et inspections dans le cadre d'un remplacement du 11 avril 2022 au 19 mai 2023 ou à la date de retour au travail de la titulaire du poste, au salaire prévu à l'annexe B (classe 12 - échelon 3) de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres en vigueur.

« ADOPTÉE »

22-03-0230 Club de Volleyball Citadins / Achat de nouveaux ballons réglementaires / Aide financière

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par Club de Volleyball Citadins, organisme accrédité par la Ville;

CONSIDÉRANT que la demande de l'organisme répond aux critères d'admissibilité pour un soutien aux projets spéciaux;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 2 250 \$ soit versé à l'organisme Club de Volleyball Citadins, à titre d'aide financière, pour l'achat de nouveaux ballons réglementaires.

« ADOPTÉE »

22-03-0231 Club de gymnastique Gymini de Vaudreuil / Inscriptions / Camp de jour 2022 / Remboursement

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite encourager l'activité physique;

CONSIDÉRANT que la Ville offre des camps de jour sportifs l'été, subventionnés en partie pour ses citoyens résidents;

CONSIDÉRANT que le Club de gymnastique Gymini de Vaudreuil offre des camps d'été sportifs à la population;

CONSIDÉRANT la demande de l'organisme de subventionner une partie des coûts reliés aux inscriptions des citoyens résidents de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité sports et loisirs;

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les inscriptions aux camps sportifs Gymini soient subventionnées jusqu'à un maximum de 33 \$ par semaine d'inscription pour les citoyens résidents;

QUE les montants reliés à cette subvention pour les camps d'été 2022 lui soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

« ADOPTÉE »

22-03-0232 Approbation / Politique de développement des collections et d'élagage 2022-2027 / Bibliothèque

CONSIDÉRANT que la Politique de développement des collections et d'élagage 2017-2022 est arrivée à échéance;

CONSIDÉRANT l'exigence du ministère de la Culture et des Communications (MCC) de présenter une telle politique afin de pouvoir demander la subvention relative à l'achat des documents dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

CONSIDÉRANT que la politique a été mise à jour pour les années 2022 à 2027 et doit être l'objet d'une approbation du Conseil;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit approuvée la Politique de développement des collections et d'élagage 2022-2027.

« ADOPTÉE »

22-03-0233 Demande d'aide financière / MCC / Programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2022-2023 » / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière doit être présentée au ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour l'achat de documents dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2022-2023 »;

CONSIDÉRANT qu'un mandataire doit être désigné pour la signature de la convention une fois la subvention accordée dans le cadre de cet appel de projets;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la chef de division – Bibliothèque soit autorisée à compléter, signer et acheminer une demande d'aide financière au MCC dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2022-2023 »;

QUE le directeur du Service des loisirs et de la culture soit désigné comme mandataire pour la signature de la convention d'aide financière à intervenir avec le MCC.

« ADOPTÉE »

22-03-0234 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-22-36 / Fourniture de ballons obturateurs pneumatiques

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour la fourniture de ballons obturateurs pneumatiques, une seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 14 mars 2022 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, cette soumission est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-22-36;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par Divex Marine inc., 494, rue Provost, Saint-Mathieu-de-Beloeil (Québec) J3G 6X9, pour la fourniture de ballons obturateurs pneumatiques, et ce, pour un montant de 87 811,18 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-22-36;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable sur dix ans.

« ADOPTÉE »

22-03-0235 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-22-26 / Travaux de marquage sur chaussée avec peinture époxy

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour des travaux de marquage sur chaussée avec peinture époxy, une soumission a été reçue et par la suite ouverte le 16 mars 2022 après 10 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, cette soumission est conforme aux conditions et exigences contenues dans le document de demande de prix n° 401-110-22-26;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par Les signalisations R.C. inc., 176, boulevard Saint-Elzéar Ouest, Laval (Québec) H7L 3N3, pour des travaux de marquage sur chaussée avec peinture époxy, et ce, pour un montant de 59 865 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document de demande de prix n° 401-110-22-26;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire.

« ADOPTÉE »

22-03-0236 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-22-23 / Fourniture de pièces en fonte pour regards d'égout et puisards – contrat à commandes

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la fourniture de pièces en fonte pour regards d'égout et puisards – contrat à commandes, trois soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes, le 10 mars 2022 après 10 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues dans le document de demande de prix n° 401-110-22-23;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Iron4City (6371019 Canada inc.), 15, boulevard Don-Quichotte, local 101-603, L'Île-Perrot (Québec) J7V 7X4, pour la fourniture de pièces en fonte pour regards d'égout et puisards – contrat à commandes, et ce, pour un montant de 53 154,67 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document de demande de prix n° 401-110-22-23;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour l'année 2022 se terminant au 31 décembre.

« ADOPTÉE »

22-03-0237 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-22-32 / Service d'entretien préventif et correctif des génératrices

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour le service d'entretien préventif et correctif des génératrices, trois des quatre fournisseurs invités ont avisé la Ville de leur renonciation à soumissionner;

CONSIDÉRANT qu'aucune soumission n'a été reçue le 15 mars 2022 au moment prévu pour l'ouverture des soumissions;

CONSIDÉRANT la réception tardive de l'offre transmise par l'entreprise Les Produits Énergétiques GAL inc.;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, cette soumission est conforme aux conditions et exigences contenues au document de demande de prix n° 401-110-22-32;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par Les Produits Énergétiques GAL inc., 124, rue Huot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec) J7V 7Z8, pour le service d'entretien préventif et correctif des génératrices, et ce, pour un montant de 46 955,79 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-22-32;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission de l'adjudicataire;

QUE le contrat soit adjugé pour un an, soit l'année 2022, avec une possibilité d'une année optionnelle.

« ADOPTÉE »

22-03-0238 Dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordre de changement n° 3 / Appel d'offres n° 401-110-20-R1770.07 / Travaux d'aménagement d'une voie cyclable et construction d'un trottoir sur la rue Jeannotte

CONSIDÉRANT l'article 13 du Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires autorisant la direction générale à approuver certaines dépenses additionnelles à l'égard d'un contrat adjugé à la suite d'un appel d'offres;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles à l'égard des services professionnels reliés au projet « Travaux d'aménagement d'une voie cyclable et construction d'un trottoir sur la rue Jeannotte - appel d'offres n° 401-110-20-R1770.07 » comprenant l'ordre de changement n° 03 totalisant un montant de 1 040 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

22-03-0239 Ordre de changement n° 1 / Appel d'offres n° 401-110-19-R1773.01 / Services professionnels d'architecture incluant l'ingénierie / Plans et devis / Surveillance / Travaux de construction de la caserne De Lotbinière / Règlement n° 1773

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prenne acte et approuve l'ordre de changement n° 01 pour les services professionnels d'architecture, incluant l'ingénierie, relié au projet de « Préparation des plans et devis ainsi que la surveillance de travaux de construction de la caserne De Lotbinière - appel d'offres n° 401-110-19-R1773.01 » totalisant un montant de 295 783,16 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

22-03-0240 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-22-R1800.27 / Travaux de réhabilitation de la station de pompage du secteur Wildwood

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux de réhabilitation de la station de pompage du secteur Wildwood, quatre soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 8 mars 2022 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions réalisée par GBI Experts-Conseils inc.;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, une seule des soumissions reçues est conforme aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres de prix n° 401-110-22-R1800.27;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le seul soumissionnaire conforme, en l'occurrence Lessard & Demers, Mécanique de procédé inc., 4585, boulevard Lite, Laval (Québec) H7C 0B8, pour les travaux de réhabilitation de la station de pompage du secteur Wildwood, et ce, pour un montant de 525 555,55 \$, incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-22-R1800.27;

QUE le montant relatif à l'adjudication du présent contrat soit utilisé aux fins de comparaison entre les soumissions reçues;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE ces travaux ainsi que tout ordre de changement dûment approuvés soient financés par le Règlement parapluie n°1800.

« ADOPTÉE »

22-03-0241 Mise à jour du plan directeur relatif aux voies cyclables

CONSIDÉRANT les recommandations du comité du transport actif de la Ville, émises lors de la réunion du 8 mars 2022 concernant le développement du plan directeur des voies cyclables;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le plan directeur des voies cyclables révisé en date du 9 mars 2022 soit en vigueur à partir de ce jour.

« ADOPTÉE »

22-03-0242 Ouverture / Rues des Oliviers et des Sureaux / Lots 6 299 610 et 6 332 252 / Projet domiciliaire « Place Marier »

CONSIDÉRANT que les travaux de construction des services municipaux et de voirie des rues des Sureaux et des Oliviers du projet de la Place Marier sont maintenant complétés à la satisfaction de la Ville et qu'il y a lieu de décréter l'ouverture de ces rues sises respectivement sur les lots 6 299 610 et 6 332 252;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la rue des Sureaux sise sur le lot 6 299 610 et la rue des Oliviers sise sur le lot 6 332 252 soient décrétées ouvertes en date de la publication au Registre foncier du Québec de leur acte d'acquisition.

« ADOPTÉE »

22-03-0243 Officialisation / Arrêts obligatoires / Rues des Sureaux et des Oliviers

CONSIDÉRANT la résolution 22-03-0242 décrétant l'ouverture des rues des Sureaux et des Oliviers;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soient décrétés trois arrêts obligatoires des véhicules routiers ainsi que l'installation de deux panneaux de signalisation « Cédez le passage » sur les rues des Oliviers et des Sureaux, le tout tel qu'illustré au document Croquis – Signalisation rues des Oliviers et des Sureaux, dossier n° NP00290, préparé par la division – Génie en date du 16 mars 2022;

QUE soit mandaté le Service du génie et de l'environnement d'en informer, au moment opportun, la Sureté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

22-03-0244 PIIA / 3200, boulevard de la Gare / Écrans visuels pour les équipements au toit / Lot 4 570 300 / Zone C3-302 / CCU n° 22-02-10

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable n° 22-02-10 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 février 2022;

CONSIDÉRANT que le critère a) de l'objectif 3.1.3.3 du Règlement sur les PIIA n° 1277, lequel se lit comme suit, n'est pas respecté :

- critère a) Les équipements extérieurs (matériel de ventilation, de climatisation, de chauffage, d'électricité, les antennes, etc.) ou purement fonctionnels (porte de garage, entrée de service, etc.), sont localisés de façon à ne pas être visibles des voies de circulation ou sont camouflés par un écran visuel approprié (traitement architectural, parapet, aménagements paysagers, etc.);

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit refusé, à l'égard de l'immeuble sis au 3200, boulevard de la Gare, le projet d'installation d'écrans visuels visant à camoufler les appareils mécaniques au toit, tel que montré au document intitulé : « Les Avenues Vaudreuil_ÉDIFICE HARDEN_3200 boulevard de la Gare, Vaudreuil-Dorion, Qc », préparé par le Groupe Harden.

« ADOPTÉE »

22-03-0245 Adoption / Règlement n° 1270-70 / Urbanisme / Orientations concernant la pertinence d'améliorer l'offre de logements sociaux, abordables ou familiaux

Le greffier mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1270-70 a été adopté à une séance tenue le 21 février 2022;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1270-70 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme n° 1270 afin de définir des orientations concernant la pertinence d'améliorer l'offre de logements sociaux, abordables ou familiaux dans le territoire de la Ville ».

« ADOPTÉE »

22-03-0246 Adoption / Règlement n° 1818 / Amélioration de l'offre en matière de logements abordables, sociaux ou familiaux

Le greffier mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1818 a été adopté à une séance tenue le 21 février 2022;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1818 intitulé :

« Règlement sur l'assujettissement de tout permis de construction d'unités résidentielles faisant partie de la classe H3 à la conclusion d'une entente entre le demandeur et la Ville en vue d'améliorer l'offre en matière de logements abordables, sociaux ou familiaux ».

« ADOPTÉE »

22-03-0247 Adoption / Règlement n° 1804-01 / Assainissement des eaux, rejet des eaux usées dans les réseaux d'égout de la Ville, conclusion d'ententes en vertu du règlement n° 2008-47 de la Communauté métropolitaine de Montréal, ses amendements et tarification liée à ces ententes / Abrogation des articles 26 et 50

Le greffier mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1804-01 a été déposé à une séance tenue le 7 mars 2022;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1804-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement concernant l'assainissement des eaux, le rejet des eaux usées dans les réseaux d'égout de la Ville de Vaudreuil-Dorion, la conclusion d'ententes en vertu du règlement n° 2008-47 de la Communauté métropolitaine de Montréal, ses amendements et la tarification liée à ces ententes n° 1804 afin d'abroger les articles 26 et 50 ».

« ADOPTÉE »

22-03-0248 Adoption / Règlement n° 1764-06 / Gestion contractuelle / Ajout de la catégorie « Entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection ou système de traitement tertiaire avec déphosphatation et désinfection par le rayonnement ultraviolet »

Le greffier mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1764-06 a été déposé à une séance tenue le 7 mars 2022;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1764-06 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement relatif à la gestion contractuelle n° 1764 afin d'ajouter la catégorie « Entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection ou système de traitement tertiaire avec déphosphatation et désinfection par le rayonnement ultraviolet » à l'article 11.1 ».

« ADOPTÉE »

22-03-0249 Adoption de second projet / Règlement n° 1275-303 / Zonage / Classe d'usage Industrie de prestige (I1) / Ajout de la notion de valeur ajoutée et soustraction de certains usages contraignants / Classe d'usage Industrie mixte (I2) / Ajout de certains usages soustraits de la classe d'usage Industrie de prestige (I1)

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 7 mars 2022 le premier projet de règlement n° 1275-303 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT que l'assemblée publique de consultation doit être accompagnée d'une consultation écrite en vertu des décrets et arrêtés ministériels en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de cette consultation, les commentaires, approbations ou oppositions relatifs à ce projet de résolution devaient être transmis par écrit au bureau de la Ville et être reçus au plus tard le 21 mars 2022 à 15 h;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire, approbation ou opposition n'a été reçu;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement n° 1275-303 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de :

- modifier la classe d'usage Industrie de prestige (I1) pour ajouter la notion de valeur ajoutée et soustraire certains usages contraignants;
- modifier la classe d'usage Industrie mixte (I2) pour ajouter certains usages qui ont été soustraits de la classe I1 »

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

22-03-0250 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1271-06 / Comité consultatif d'urbanisme / Ajout d'un membre résident

Le conseiller M. François Séguin dépose le projet de règlement n° 1271-06 modifiant le Règlement constituant un Comité consultatif d'urbanisme n° 1271 afin d'ajouter un membre résident et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

22-03-0251 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt n° 1783 / Plan et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Travaux de services municipaux, de pavage, de bordures, de trottoirs, de voies cyclables et d'éclairage incluant tous les travaux connexes sur une partie de la route De Lotbinière

Le conseiller M. Paul M. Normand dépose le projet de règlement n° 1783 autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de services municipaux, de pavage, de bordures, de trottoirs, de voies cyclables et d'éclairage incluant tous les travaux connexes sur une partie de la route De Lotbinière en décrétant une dépense et un emprunt de 11 945 000 \$ à ces fins et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

22-03-0252 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1815-01 / Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux / Ajustement de dispositions conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

Le conseiller M. Paul Dumoulin dépose le projet de règlement n° 1815-01 modifiant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux afin d'ajuster certaines dispositions conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

22-03-0253 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1709-20 / Mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités / Célébration de mariages ou d'unions civiles / Copies de documents certifiées conformes

La conseillère M^{me} Diane Morin dépose le projet de règlement n° 1709-20 modifiant le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités n°1709 afin d'ajuster les frais relatifs à la célébration de mariages ou d'unions civiles et d'ajouter des frais pour les copies de documents certifiées conformes et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

22-03-0254 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement d'emprunt n° 1731-02 / Intégration du lot 4 966 197 au bassin de taxation visé à l'article 4.3 et remplacement du feuillet TX-03 de l'annexe B

La conseillère M^{me} Jasmine Sharma dépose le projet de règlement n° 1731-02 modifiant le Règlement n° 1731 afin d'intégrer le lot 4 966 197 au bassin de taxation visé à l'article 4.3 et de remplacer le feuillet TX-03 de l'annexe B et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

22-03-0255 Autorisations de la Direction générale

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER les autorisations accordées par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 9 mars 2022.

« ADOPTÉE »

22-03-0256 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

22-03-0257 Période de questions – Citoyens

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

22-03-0258 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 07 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier